

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 10 mai 2010, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le Maire

 Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères
 Messieurs les conseillers

 Marie-Claude Gagnon
 Johanne Bouchard
 Nancy Bouchard

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse

Est également présente : Madame la directrice générale et secrétaire-
 trésorière Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du procès-verbal de la séance de consultation publique sur le plan d'urbanisme du 29 mars 2010;
4. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010;
5. Dépôt de la liste des comptes d'avril 2010;
6. Dépôt des états financiers pour la période se terminant au 31 décembre 2009;
7. Renouvellement du mandat de vérification externe pour 3 ans, 2011-2012-2013;
8. Période de questions;
9. Correspondance et informations :
 - Municipalité de Tadoussac – forum Loisirs Côte-Nord;
 - Permanord – information sur un projet visant le déploiement de la permaculture pour la MRC Haute-Côte-Nord;
10. Demandes de commandites ou d'aide financière :

- Polyvalente des Berges - demande d'appui financier pour le gala méritas 2010;
 - Odyssée artistique – demande d'aide financière;
11. Règlement modifiant le règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;
 12. Achat d'un guichet ATM;
 13. Projet de mise en valeur du site de l'Église-Notre-Dame-de-Bon-Désir – proposition de la municipalité;
 14. Programme climat municipalités – autorisation à la Firme Glocal de présenter une demande d'aide;
 15. Programme climat municipalités – demande à la MRC La Haute-Côte-Nord de renoncer au programme climat municipalités;
 16. Programme climat municipalités – adhésion au programme;
 17. Projet de réaménagement de l'ancienne route 15 dans le secteur des Petites-Bergeronnes chemin – demande d'aide financière à présenter dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVRMF);
 18. Demande de M. Fernand Gagnon présenté à la CPTAQ (*Commission de protection du territoire agricole*) pour cession d'un lot zoné agricole – appui de la municipalité;
 19. Député Michel Guimond – appui de la municipalité au projet de loi C-429;
 20. Mobilisation de la FQM pour le financement de la collecte sélective – réaction de la municipalité;
 21. Varia :
 22. Période de questions;
 23. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire, Francis Bouchard, constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

10-05-0654 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que lu; l'item « VARIA » reste ouvert.

10-05-0655 Dépôt du procès-verbal de la séance publique sur le plan d'urbanisme du 29 mars 2010

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la séance publique sur le plan d'urbanisme du 29 mars 2010 tel que présenté.

10-05-0656 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 soit adopté dans sa forme et teneur.

10-05-0657 Dépôt de la liste des comptes d'avril 2010

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter le dépôt de la liste des comptes telle que présentée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT d'avril 2010

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 44 653.00 \$ pour le paiement des dépenses suivantes :

LISTE DES COMPTES À PAYER 2010-04			
Aon Parizeau	Assurance aéroport	2 689.14 \$	
Batteries expert charlevoix	Entretien télécommunication	192.90 \$	
Bell Canada	Internet Avril	107.79 \$	
Cantine Manon	Aliment incendie, cadeau employé (2)	88.50 \$	
Corporation touristique de Bergeronnes	Participation financière (2)	6 203.36 \$	
Desjardins sécurité financière	Assurance collective	1 516.34 \$	
Bodycote	Test d'eau	171.57 \$	
Équipement GMM inc.	Location équipement (2)	102.83 \$	
Fédération québécoise des municipalités	Frais messagerie	165.54 \$	
Gauthier Transport	Entretien station	22.54 \$	
Gaz bar Alphonse Chamberland	Essence incendie	61.00 \$	
G.L.R. inc.	Aliment, fourniture café (9)	144.95 \$	
J.M.B.R. inc. (Rénovations)	Projet aire de jeux, entretien camion (4)	1 162.15 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	Entretien édifice	313.91 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Fourniture de combats (2)	345.46 \$	

Lily Aubé	Projet aire de jeux	166.50 \$	
L.P. Tanguay ltée	Fourniture de chlore	699.83 \$	
Mélissa Gagnon	Immatriculation commission des transports du Québec incendie	62.00 \$	
Municipalité Tadoussac	Entente intermunicipal, formation, entretien équipement (6)	867.28 \$	
Papeterie du Fleuve	Fourniture de bureau (5)	6 727.41 \$	
PG Govern	Fourniture de bureau	293.48 \$	
Pièces d'autos Deschênes enr.	Entretien rue, ponts, fossés	643.59 \$	
Quincaillerie L.P. Lepage	Table pique-nique, gratte, aire de jeux, amélioration bureau d'accueil (13)	537.64 \$	
Santerre Électrique inc.	Installation lumière de rues, entretien électricité (2)	3 117.65 \$	
Service pause café	Fourniture café	61.03 \$	
S.R.V. inc. (Construction)	Grattage chemin	203.18 \$	
Transport Imbeault inc.	Gratte, entretien camion incendie (2)	300.25 \$	
Usi concept	Entretien pompe	2 748.51 \$	
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	300.00 \$	
TOTAL:		30 016.33 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2010-04			
Caisse populaire Desjardins	Cotisation REER Serge	839.54 \$	1137
Caisse populaire Desjardins	Cotisation REER Louise	701.48 \$	1138
Caisse populaire Desjardins	Cotisation REER Mélissa	345.92 \$	1139
Caisse populaire Desjardins	Cotisation REER Lynda	1 604.68 \$	1140
Comité de Bibliothèque	Achat de livre	850.00 \$	1141
Francis Bouchard	Aliment	147.70 \$	1142
Lynda Tremblay	Déplacement formation	118.80 \$	1143
Vip Kenwood	Dépense télécommunication	170.11 \$	1183
Bell Canada	Internet service incendie	209.52 \$	1184
Wal-Mart	Salle de quille	562.12 \$	1185
Ge Canada équipement financing	Location système téléphonique	152.12 \$	1186
Restaurant Le petit régal	Aliment intervention	72.36 \$	1187
Marie-Claude Gagnon	Déplacement élus	109.80 \$	1188
Lynda Tremblay	Déplacement formation	124.56 \$	1189
Francis Bouchard	Déplacement élus	67.68 \$	1190
Johanne Maltais	Frais conciergerie avril	300.00 \$	1191
Municipalité de Tadoussac	Entretien équipement, fourniture de combat, entente intermunicipale, salaire préventionniste (5)	3 389.71 \$	1192
Ultima Assurance	Assurance camion incendie	242.00 \$	1193
Pascal Gaudreault	Achat équipement	191.88 \$	1195
Bell Canada	Télécommunication incendie	119.17 \$	Accès D
Bell Canada	Télécommunication bibliothèque	90.94 \$	Accès D
Bell Canada	Télécommunication	243.40 \$	Auto
Bell Mobilité pagette	Télécommunication	33.70 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité incendie	465.27 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité aréna	793.80 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité édifice	1 217.92 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station pompage	440.86 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité station chlorage	179.02 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité éclairage de rues	852.61 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		14 636.67 \$	
TOTAL:		44 653.00 \$	

10-05-0658 Dépôt des états financiers pour la période se terminant au 31 décembre 2009

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
 APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les états financiers produits par la firme Élise Guignard pour la période se terminant au 31 décembre 2009 soient acceptés tels que présentés.

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

		Réalisations 2008	Budget 2009	Réalisations 2009		Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Ventilation de l'amortissement / Organismes contrôlés	
Revenus						
Fonctionnement						
Taxes	1	560 489	574 405	577 081		577 081
Palements tenant lieu de taxes	2	250 696	242 118	246 292		246 292
Quotes-parts	3					
Transferts	4	147 511	81 130	80 895		80 895
Services rendus	5	59 862	47 206	68 410		68 410
Imposition de droits	6	6 238	5 000	6 366		6 366
Amendes et pénalités	7	614	500	711		711
Intérêts	8	19 790	13 500	15 463		15 463
Autres revenus	9	2 834		3 173		21 599
	10	1 048 034	963 859	998 391	51 655	1 016 817
Investissement						
Taxes	11					
Quotes-parts	12					
Transferts	13	23 391		191 655		191 655
Autres revenus						
Contributions des promoteurs	14					
Autres	15	3 580	(12 500)			
Quote-part dans les résultats nets d'entreprises municipales	16					
	17	26 971	(12 500)	191 655		191 655
	18	1 075 005	951 359	1 190 046	51 655	1 208 472
Charges						
Administration générale	19	298 983	325 776	299 662	14 597	314 259
Sécurité publique	20	107 874	150 256	116 232	21 301	137 533
Transport	21	158 127	143 302	148 361	35 201	183 562
Hygiène du milieu	22	110 803	137 266	131 850	46 747	178 597
Santé et bien-être	23	9 031	9 608	7 572		7 572
Aménagement, urbanisme et développement	24	49 888	53 864	65 748	72	65 820
Loisirs et culture	25	154 939	77 214	67 517	44 524	136 102
Réseau d'électricité	26					
Frais de financement	27	12 602	13 777	14 525		14 525
Amortissement des immobilisations	28	159 193		162 442	(162 442)	
	29	1 061 440	911 063	1 013 909	57 290	1 037 970
Excédent (déficit) de l'exercice	30	13 565	40 296	176 137	(5 635)	170 502

INFORMATIONS SECTORIELLES CONSOLIDÉES
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISMES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

		Réalisations 2008	Budget 2009	Réalisations 2009		Total consolidé ¹
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	
Excédent (déficit) de l'exercice	1	13 565	40 296	176 137	(5 635)	170 502
Moins: revenus d'investissement	2	(26 971)	(12 500)	(191 655)		(191 655)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	3	(13 406)	52 796	(15 518)	(5 635)	(21 153)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES						
<i>Ajouter (déduire)</i>						
Immobilisations						
Amortissement	4	159 193		162 442		162 442
Produit de cession	5			12 000		12 000
(Gain) perte sur cession	6		12 500	2 486		2 486
Réduction de valeur	7					
	8	159 193	12 500	176 928		176 928
Propriétés destinées à la revente						
Coût des propriétés vendues	9			4 300		4 300
Réduction de valeur	10					
	11			4 300		4 300
Prêts, placements à long terme à titre d'investissement et participations dans des entreprises municipales						
Remboursement ou produit de cession	12					
(Gain) perte sur remboursement ou sur cession	13					
Provision pour moins-valeur / Réduction de valeur	14					
	15					
Financement						
Financement à long terme des activités de fonctionnement	16		(12 176)			
Remboursement de la dette à long terme	17	7 513		22 909		22 909
	18	(7 513)	(12 176)	(22 909)		(22 909)
Affectations						
Activités d'investissement	19	(64 801)	(78 820)	(69 401)	(5 554)	(74 955)
Excédent (déficit) accumulé						
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	20					
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	21	(8 237)	35 338	(9 637)		(9 637)
Montant à pourvoir dans le futur	22	(176)		(2 768)		(2 768)
Financement des investissements en cours	23		(9 637)			
	24	(73 214)	(53 119)	(81 806)	(5 554)	(87 360)
	25	78 466	(52 795)	76 513	(5 554)	70 959
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	26	65 060	1	60 995	(11 189)	49 806

10-05-0659 Renouvellement du mandat de vérification externe pour 3 ans, 2010-2011-2012

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE renouveler le mandat de vérification externe de la firme Élise Guignard pour une période de 3 ans, soit, 2010, 2011 et 2012, pour un montant annuel de 7 500, \$ taxes en sus.

Période de questions

- Suggestion de M. Bernard Lefebvre de mettre le reportage tourné aux Bergeronnes par Télé-Q « Coureur des bois » sur le site web de la municipalité

Correspondance et informations :

- Municipalité de Tadoussac – forum Loisirs Côte-Nord;
- Permanord – information sur un projet visant le déploiement de la permaculture pour la MRC Haute-Côte-Nord;

10-05-0660 Demandes de commandites ou d'aide financière

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE verser une contribution financière aux organismes suivants :

- 150, \$ à la Polyvalente des Berges pour le gala méritas 2010;
- 2 000, \$ à l'Odyssee artistique pour une demande d'aide financière;

10-05-0661 Adoption du règlement HCN-1015 modifiant le règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement modifiant le règlement relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics;

ATTENDU QU'un avis de présentation du présent règlement a été préalablement donné;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le présent règlement portant le n^o HCN-1015 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ce qui suit :

Règlement HCN-1015

Règlement modifiant le règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RELATIF À LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS (HCN-1002)

Article 10 :

L'article 10 du règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics est remplacé par le paragraphe suivant :

« Nul ne peut se baigner dans la municipalité aux endroits publics où la signalisation l'interdit ni se trouver à l'intérieur d'une piscine publique en dehors des heures d'ouverture prévues par la municipalité. »

Annexe A :

L'annexe A du règlement HCN-1002 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics est modifié pour inclure Les Bergeronnes dans la liste des parcs, les endroits et heures suivants :

Municipalité	Parcs	Heures
Les Bergeronnes	Base de plein air	de 22h à 6h
	Terrain de jeux	de 22h à 6h
	Parc-Camping Bon-Désir	de 22h à 6h
	Édifice municipal	de 22h à 6h

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

10-05-0662 Achat d'un guichet ATM

ATTENDU QUE suite aux demandes de la population et de la clientèle touristique transmises à la municipalité, le Conseil a effectué des démarches auprès de la Caisse populaire Saguenay-St-Laurent dans le but d'implanter un guichet automatique à l'intérieur de la Caisse des Bergeronnes;

ATTENDU QUE ces démarches auprès de la Caisse se sont avérées infructueuses;

ATTENDU QUE le Conseil juge nécessaire d'implanter un tel service pour répondre aux besoins de sa population et de la clientèle touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil procède à l'achat d'un guichet ATM usagé et d'offrir aux commerçants locaux la possibilité d'implanter cet équipement dans leur établissement.

10-05-0663 Projet de mise en valeur du site de l'Église-Notre-Dame-de-Bon-Désir – proposition de la municipalité

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le site de l'Église, vue son emplacement au cœur du village, son attrait touristique, mérite d'être mis en valeur;

ATTENDU QUE le site est géré par la Fabrique des Bergeronnes;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil propose à la Fabrique des Bergeronnes sa contribution pour la mise en valeur du site de l'Église par l'ajout d'éclairage aux arbres et de la plantation;

QUE la municipalité s'engage à défrayer les coûts inhérents et voir à l'entretien de ces installations dans les années subséquentes.

10-05-0664 Programme climat municipalités – autorisation à la Firme Glocal de présenter une demande d'aide

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté son Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du plan d'action est de réduire les émissions de GES au Québec de 6 % du niveau de 1990 et ce, pour 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'action 5 du programme consiste à soutenir les organismes municipaux pour la réalisation d'inventaires des émissions de GES sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Climat municipalités est entré en vigueur le 1er avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE le programme de 10 millions de dollars offert aux organismes municipaux vise à les inciter à s'engager dans la réduction des émissions de GES et dans l'adaptation aux changements climatiques en leur offrant un appui financier équivalent à 90% des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes a reçu une proposition de la firme Glocal inc. d'un montant de 20 100, \$ pour la réalisation d'un inventaire des gaz à effet de serre et d'un plan d'action visant leur réduction;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité des Bergeronnes autorise la firme Glocal à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme «Climat municipalités»; du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

10-05-0665 Programme climat municipalités – demande à la MRC La Haute-Côte-Nord de renoncer au programme climat municipalités

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a lancé, le 1er avril 2009, le programme « Climat municipalités »;

ATTENDU QUE ce ne peut être demandé par la MRC pour une municipalité qui a déjà présenté une demande en vertu du même programme;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE demander à la MRC La Haute-Côte-Nord d'annoncer son intention de ne pas se prévaloir du programme «Climat municipalités»; du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

10-05-0666 Programme climat municipalités – adhésion au programme

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté son Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du plan d'action est de réduire les émissions de GES au Québec de 6% du niveau de 1990 et ce, pour 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE l'action 5 du programme consiste à soutenir les organismes municipaux pour la réalisation d'inventaires des émissions de GES sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Climat municipalités est entré en vigueur le 1er avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE le programme de 10 millions de dollars offert aux organismes municipaux vise à les inciter à s'engager dans la réduction des émissions de GES et dans l'adaptation aux changements climatiques en leur offrant un appui financier équivalent à 90% des coûts du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a présenté une demande d'aide de financement en date du 10 mai 2010 pour un montant de 20 100, \$ au volet 1 dudit programme et ce, conditionnellement à ce que l'aide financière demandée soit accordée;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon

APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la Municipalité des Bergeronnes s'engage à dresser l'inventaire des émissions de GES inhérentes aux activités relatives aux bâtiments, aux équipements motorisés et au traitement des eaux municipales et également à l'égard des émissions touchant les activités de gestion des matières résiduelles et du transport routier collectif;

QUE la municipalité élabore un plan d'action visant à réduire l'émission de ces GES sur son territoire et ce, conformément aux exigences du Programme de Climat municipalités du gouvernement du Québec.

10-05-0667 Projet de réaménagement de l'ancienne route 15 dans le secteur des Petites-Bergeronnes – demande d'aide financière à présenter dans le cadre du programme de mise en valeur du milieu forestier (PMVRMF)

ATTENDU QUE le ministère des ressources naturelles a instauré un programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce programme les municipalités peuvent déposer une demande;

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes désire améliorer le chemin dit « ancienne route 15 ou Diane Girard » en vue de les rendre sécuritaires pour les usagers;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

QUE la municipalité des Bergeronnes dépose le projet de réaménagement du chemin dit « ancienne route 15 ou Diane Girard » à la MRC La Haute-Côte-Nord dans le cadre du programme PMVRMF.

10-05-0668 Demande de M. Fernand Gagnon présenté à la CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole) pour cession d'un lot zoné agricole – appui de la municipalité

ATTENDU QU'UNE demande d'aliénation d'une partie de lot située dans une zone agricole, lequel lot est identifié comme étant une partie du lot 17 du rang EST du cadastre officiel du canton de Bergeronnes, situé dans le rang St-Joseph, est soumise à la municipalité pour fins de recommandation à la CPTAQ;

ATTENDU QUE la raison du demandeur est justifiée par une donation à un proche pour permettre la réalisation d'un projet d'agriculture biologique;

ATTENDU QUE le terrain conserve son caractère agricole et que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la municipalité recommande à la CPTAQ (*Commission de Protection du territoire agricole du Québec*) l'aliénation d'une partie du lot 17 du rang EST, situé dans le rang St-Joseph, tel que demandé par le propriétaire en titre, M. Fernand Gagnon, et ce, pour les raisons énoncées dans la demande.

10-05-0669 Projet de loi C-429 – appui de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi C-429 oblige le Ministère des Travaux publics à étudier, avant de lancer un appel d'offres pour la construction, l'entretien ou la réparation d'immeubles fédéraux, le concept favorisant l'utilisation de bois tout en tenant compte des facteurs de coût et d'émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation du bois comporte des avantages environnementaux en ce qui a concerne l'émission de gaz à effet de serre et de la consommation d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi envoie un message direct au Gouvernement du Canada et à la population sur les possibilités offertes par les technologies du bois et les ressources québécoises et canadiennes, en plus de stimuler la consommation du bois;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs gouvernements dans le monde ont instauré des politiques favorisant l'utilisation du bois dans la construction d'édifices publics (ex: la Suède, la France la Nouvelle-Zélande, le Québec, la Colombie-Britannique etc.);

CONSIDÉRANT QUE cette mesure n'engendre aucun coût au gouvernement canadien;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE demander aux députés fédéraux d'appuyer le projet de loi C-429, car il permettrait de venir en aide à des milliers de travailleurs, d'entreprises, de familles et de collectivités affectés par la crise forestière;

DE faire signer par nos membres, et nos amis la pétition ci-jointe pour faire pression sur les députés fédéraux pour qu'ils appuient un tel projet de loi.

10-05-0670 Financement de la collecte sélective et future politique de gestion des matières résiduelles – réaction de la municipalité

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes en 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de loi n° 88, les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Nancy Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marché;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en

matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Michel Guimond, député de Montmorency-Charlevoix-Haute-Côte-Nord.

VARIA :

10-05-0671 Service incendie – remboursement, au fonds de roulement, de la dépense pour l'achat en commun d'un camion d'incendie avec les municipalités de Sacré-Cœur et de Tadoussac

ATTENDU QUE la municipalité fait partie à l'entente intermunicipale avec les municipalités de Sacré-Cœur et de Tadoussac;

ATTENDU QU'en avril 2008, par la résolution no. 08-04-0094, les municipalités parties à l'entente ont procédé à l'acquisition d'un camion d'incendie;

ATTENDU QUE la dépense pour l'achat de ce camion a été prise à même le fonds de roulement de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Gagnon
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE rembourser au fonds de roulement, à même le fonds d'administration, le montant de 33 371, \$ dépensé pour l'acquisition en commun;

QUE ce remboursement s'effectue sur les prochaines années à raison de 4 000, \$/an.

Période de questions :

Aucune question n'est soulevée de l'assemblée.

10-05-0672 Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de la séance. Le maire Francis Bouchard déclare la séance close à 19h50.

Francis Bouchard, Maire

Lynda Tremblay,
Directrice générale/secrétaire-trésorière